

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 19

Artikel: Avis industriels et commerciaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sieur mon régent, puisqu'il signait ses chefs d'œuvre.

Monsieur mon régent a des raisons spéciales pour ne... les pas signer !!

GAUTHIER SANS AVOIR.

Proverbes pour Mai

Mi-mai, queue d'hiver.

Mai froid n'enrichit personne.

Mai pluvieux marie le labour à sa fille.

Bourbes en mai, épis en août.

En mai, blé et vin naît.

Une fois l'an on va au mai.

Qui a la fièvre au mois de Mai
Est toute l'année sain et gai.

Il ne sait que c'est que vendre vin,
Qui de mai n'attend la fin.

A la Saint-Urbain (25 mai) ce qui est à la vigne
est au villain.

Jamais pluie dans le printemps
Ne passa pour un mauvais temps.

Vin sur lait, c'est souhait,
Lait sur vin, c'est venin.

Hanneton, la bonne année.

Homme à deux visages
N'agrée en villes ni villages.

Pourquoi le dernier proverbe figure-t-il dans
ceux de mai ?

Est-ce qu'on a prévu que des élections au-
raient lieu au mois de mai?...

AUX CHAMPS

Culture fourragère.

Culture fourragère. — Il convient de faire très attention aux divers mélanges de semences à employer dans les différents cas pour l'établissement des prairies artificielles temporaires ou permanentes. Le *Messageur* de Fribourg, en donne un tableau très bien fait. S'adresser à ce journal pour le recevoir.

A ce propos M. Berset qui l'a dressé pour l'Ecole d'agriculture de Pérolles le fait précéder d'une théorie sommaire sur la manière dont se comportent ces différentes semences selon qu'elles sont associées entr'elles dans telle ou telle proportion ; nous reproduisons ces indications :

Semis en mélanges. — Les plantes fourragères cultivées isolément, en semis purs, ne donnent pas les plus forts rendements, sont sujettes à toutes sortes d'accidents, et épuisent le sol très rapidement. Par contre, le produit le plus grand, le plus sûr, le plus soutenu, ne s'obtient que par le semis de graminées convenables et de bonne qualité, mises en mélange avec des légumineuses en de justes proportions.

Les mélanges offrent les avantages suivants sur les semis purs :

a) Ils utilisent mieux les différentes couches du sol et de l'air : les légumineuses, grâce à leurs racines pivotantes, utilisent le sous-sol, et les graminées, avec leurs racines traçantes, la partie superficielle ; de même, les graminées plus hautes utilisent les hautes régions de l'air ; et les légumineuses plus basses, les couches les plus rapprochées du sol. Il en résulte évidemment un rendement plus élevé.

b) Les mélanges supportent mieux les influences nuisibles extérieures : sécheresse, humidité, gelées, maladies insectes. Les plantes se protègent mutuellement ; et, si celles à racines superficielles viennent à disparaître, en temps de sécheresse, celles à racines profondes résistent etc.

c) Avec un mélange, le sol est chimiquement utilisé d'une manière plus générale ; il s'épuisera donc moins rapidement. Les légumineuses demandent surtout de la potasse et de la chaux, les graminées de l'acide phosphorique et de l'azote. En outre, la plus grande partie de l'azote utilisé par les graminées sera fournie par les légumineuses elles-mêmes, d'où une grande économie d'engrais.

d) Un mélange bien composé donne un rapport plus considérable qu'une plante semée seule, et cela dès la première année. On admet que deux ou trois plantes semées en mélange rendent chacune comme si elles étaient semées seules. Par conséquent, plus le mélange est complexe et plus il comprend de plantes, plus aussi il rapportera. Une plante seule, trèfle, esparcette, etc., peut donner de 4,000 à 5,000 kg. de foin à l'hectare ; avec un mélange de 10 plantes, on obtient de 10 à 12,000 kg.

e) Il faut tenir compte aussi de ce fait que les mélanges donnent un fourrage bien composé et complet, sans danger pour le bétail, se séchant plus facilement, et mangé avec plaisir par les animaux.

Etablissement des mélanges. — Il faut procéder, pour l'établissement d'un mélange, d'abord au choix des plantes, puis à la fixation de la proportion dans laquelle chaque plante doit être représentée dans le mélange, puis déterminer le supplément de semences à appliquer à chaque espèce.

A. Choix des plantes. — Pour composer un mélange dont le rendement soit le plus fort possible, il importe de tenir compte du climat, du sol, de la durée qu'on veut donner à la prairie, de sa destination (pour fourrage vert ou pour fourrage sec), de la richesse des plantes, de la nature de leurs racines et de la rapidité de leur végétation.

Un mélange bien confectionné ne doit comprendre que de bonnes graminées et les meilleures légumineuses ; ces deux familles doivent être représentées dans de bonnes proportions. Il faut en outre que le mélange renferme des plantes à racines pivotantes, d'autres à racines traçantes, d'autres à racines cespitenses (buissonnantes). Les unes seront hautes, d'autres basses ou moyennes, pour la bonne utilisation de l'air. Les plantes hautes donnent du poids et de la masse au fourrage, les plantes basses donnent la finesse au foin, les légumineuses donnent la matière azotée.

Pour les prairies exposées au nord, froides et retardées, on prendra des plantes tardives ; pour celles bien exposées, des plantes précoces.

Parmi toutes ces plantes, 11 graminées sont reconnues comme les meilleures et doivent être, si possible, exclusivement utilisées ; ce sont :

Paturin commun, paturin des prés, ray-grass anglais, ray-grass italien, fétuque, crételle, fétuque des prés ; dactyle aggloméré, fromental, avoine jaunâtre.

On utilise en outre le *fiorin* dans les prés marécageux : la *houlique laineuse*, la *flouze* et la *fétuque rouge*, dans les terrains secs ou peu fertiles.

Parmi les légumineuses, on utilise surtout le *trèfle rouge*, l'*esparcette*, le *trèfle hybride*, le *trèfle blanc*, la *lupuline*. Le lotier, la luzerne, le trèfle incarnat, l'anthyllide trouvent un emploi moins fréquent.

B. Proportions dans les mélanges. — Pour établir la proportion dans laquelle il faut que chaque plante soit représentée dans le mélange, on tient compte du poids de la semence, de sa pureté (quantité de graines pures sur 100 kg. de semences) et de sa faculté germinative (quantité de graines pures qui peuvent germer sur 100).

On ne doit tenir compte que de celle-ci dans les achats de semences et dans l'établissement des mélanges. Cette valeur réelle s'obtient, comme on le voit, en multipliant le taux de la pureté par le taux de la faculté germinative.

Avis industriels et commerciaux

Tarif consulaire du Chili. — Le nouveau tarif consulaire pour le Chili est entré en pleine vigueur : ses dispositions prescrivent

pour l'importation des marchandises dans les ports de la République du Chili ce qui suit : 1° Légation du manifeste de chargement par les consulats de la République du Chili résidant au port d'embarquement. 2° Apposition du timbre sur les connaissements par les consulats de la République du Chili résidant au port d'embarquement. 3° *Légalisation des factures* par les consulats de la République du Chili. (Il n'y a actuellement qu'un seul consulat du Chili en Suisse, celui de Zurich, dirigé par M. le consul Richard Hagnauer.)

Les factures doivent être établies en 4 exemplaires, en langue espagnole et légalisées, un des exemplaires reste en mains du consulat pour être envoyé par le premier courrier à l'intendance supérieure des douanes à Valparaíso et un second exemplaire doit être présenté par le destinataire de la marchandise, en même temps qu'on extrait du manifeste (manifesto por menor), à la douane, lors du débarquement des marchandises. Le formulaire pour l'établissement des factures n'est pas encore fixé, jusque-là, les consulats chiliens légaliseront les factures privées des exportateurs.

Les connaissements peuvent être établis en nombre indéterminé. Un exemplaire est déposé aux archives du consulat.

Quant au manifeste de chargement, un exemplaire suffit, sans dépôt d'un duplicata au consulat.

Les dispositions légales ci-dessus entreront en vigueur, dès le 1^{er} juillet 1898, dans tous les ports de la République du Chili, et les autorités douanières de la République en exigeront l'exécution, dès ce jour.

D'après la loi chilienne du 4 mars 1897, la taxe consulaire est du 1/2 % de la valeur la facture en tant qu'elle ne dépasse pas 200 piastres, autrement il sera perçu le 1 % sur le surplus de cette valeur.

(Feuille off. suisse du commerce.)

LETTRE PATOISE

Di Vd.

In remède po voiri el mâ de dents

El *Pays di Duemoine*, raicontai comme quoi in farçou de Boncoté, en é voiri iun di mâ des dents, d'enne drôle de faïçon. Soli vai bin po enne fois ou doues, mais portain, soli n'a pe aïncu in remède universel. Moi, i en cognâ in âtre infaillible po tot les dgens que souffrant di mâ de dents. Ecoutai bin. I me trovô in djo dain enne bouenne famille de paysains. Tot d'in cò lai servainte aïciance de boussai des railats dain sai tchaimbre : Oi, mon Due qu'i seuffre ! N'à ce pe bintôt prou ! S'i éto peï en pairaidis ! Qu'aye fai po tain seuffri ? Tien i eu oy ces guermoinades, i dié an ces braives dgens : « Qu'à ce ? ai vos des malettes dain vôte majon ? — Eh ! bin chure, lai paure Nannette, nôte servainte, enne che braive bai-chatte, voëtié li, y seuffre comme dièche. Y é mè és dents, ai y é bintôt doues semaines. — Ai vos aïpelai el médecin ? — Bin chure, mais ai n'y é ran fai. — Etes-vous allai tchié l'dentiste, porce que, ç'à sai partie ? — Aïchebm, aïdé aïe, mais ç'à qu'ai vorai yi vudie lai gouêrdje, yi faire ai satai to les dents. Vos comprente bin que note paure Nannette n'yi tint pe, ai peu nos non pu ; comment à ce qu'y porrai maindjié sain ses dents ? — Vos ai bin réjon dain l'fond, voëtié li, les médecins, les dentistes, magrai loues, études dain les écoles, et les Universitai, n'yi poyant ran po vôte Nannette, Moi qui seu pratique, i vos veu indiquai